CONDITIONS !

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis seront en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 4 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellents aménagements pour les passagers, s'adresser à bord. 28 juin—4m] THOMAS RHODES.

A LOUER—Un MAGASIN attenant à celui de M. Heermann, rue Jefferson, près de la Levée. S'adresser à M. P. Soulé, rue St. Louis, No. 84.
25 octobre—4t

A LOUER.

Le magasin maintenant occupé par T. & J. Darrimon, rue de Chartres; possession sera donnée le 5 Nov. S'adresser à
JNO. HAGAN & CO.
octobre

A LOUER—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 172. S'adresser à
21 oct—3 CHARLES PAPET.

A LOUER.

Trois Maisons dans la rangée de Hagan, rue du Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre, s'adresser à
23 oct JOHN HAGAN & CO.

A LOUER.

Une maison à un étage, bien distribuée, située dans la rue du Canal, au-dessous de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur. S'adresser à
23 oct J. HAGAN & Co.

Mme. FANNY FRYER,
RUE ROYALE, No. 190.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par l'Olympia un très-grand assortiment de marchandises françaises.

Elle espère qu'elle pourra satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Modes françaises très-riches en **CHAPEAUX** et en **BONNETS** et **SOIRIES** nouvelles pour chapeaux et pour robes.

Fleurs superfines.
Lingeries pour toilette du matin et pour parure.
Grand assortiment de chaussures.
Palatines et **Boas** en fourure.
Rubans de **Gaze** et de toutes espèces.
Mantelets et **Canezous** en blonde.
Toutes espèces d'ornement et de nouveauté en première qualité. 6 nov

Mme. **BRIGOT**, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de **MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES**, *Glaces* de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.
8 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

H. PARIZOT, facteur de pianos, a l'honneur de prévenir MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il est de retour dans cette ville, et qu'il continue comme par le passé, à se livrer aux travaux de son art, tels qu'accords et réparations de pianos, et de toute espèce d'instrumens de musique.

Il se chargera également d'accorder les pianos à la campagne. Sa demeure est rue d'Orléans, No. 91.
5 nov—8

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, conformément à une résolution de la "Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans" Quatre-vingt-dix piastres par action du fonds capital de cette institution seront exigibles de la manière suivante savoir :

Le 2d. paiement "quinze piastres par action" payable le 2 décembre 1833.

Le 3ème paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 3 février 1834.

Le 4ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 1er. décembre 1834.

Le 5ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 2 février 1835.

Par la 2me section de la charte de cette institution, il est pourvu que si "à la demande du Président et directeurs, un souscripteur refusait ou négligeait de payer une somme ainsi requise, avant que la moitié du fonds capital ou cinquante piastres sur chaque action aient été payées, alors et dans ce cas, la partie qui manquerait ainsi à faire ce paiement, perdra en faveur de la Compagnie la somme déjà payée et cessera d'être actionnaire de la dite Compagnie."

Les paiemens ci-dessus devront être effectués aux différens bureaux de transfer établis à New-York, Philadelphie, Boston, &c., vingt jours avant l'époque fixée des dits paiemens à la Nouvelle-Orléans.
7 nov J. B. BLACHE, caissier.

CUILLERS MEDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des souleurs les plus estimées, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille dacante, bronze clair, bronze foncé, cappé de maure, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris pouris.

Mélange de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, *fumée de Paris*, terre Morée, ventre de biche, blanc, jaune, écariate, gris Maringo, cuir mode, amaxilie, noisette, gris, anglais, cotelé, *rayé, bleu et noir superfin.*

Redingotes de Vigontines, de castorine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir ceux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques.
30 oct.—35

THOMSON & GRANT offrent à vendre dans leur magasin, en débarquement de divers navires :

725 boîtes Thé impérial et poudre de canon de 6 à 13 livres, 100 do. Young Hyson de 12 livres; 140 caisses de 12 boîtes thé impérial, poudre à canon, Young Hyson et Hyson jne.; 70 do. Bohea, Pouchong et Souchong; 65 do. Hyson et Hyson jne. Rin.

200 bags Poivre, 17 surons et barils clous de girofle;
20 barils et barillets Gingembre, 5 do. Gingembre race;
200 caisses Chocolat No. 1, doux;
30 *caisses Poivre de Cayenne*, et Moutarde de Vaucluse;
150 *fréquins* Beurre de Goshen, 150 caisses et 30 bar. do.
26 barils Orge perlée, 300 caisses Savon, No. 2;
15 barils Brai, No. 2; 15 balot Cirage en pâte;
200 caisses et barillets Tabac à fumer, de Lushmeldi, de 8, 10, 12 et 16 morceaux à la livre; 10 colis Tabac râpé;
4 barils Tabac en poudre; 5 caisses Cigarres manilles et de la Havane, par caisses, demi-caisses, quarts et dix-aines.

1 barrique Mollet fraîchais, supérieur;
125 balots de souliers, en maroquins et veaux, Brodequins, Souliers, Bottines, Pantoufles, Escarpins et Souliers d'enfans;
60 caisses Chapeaux noirs et blancs, à bon marché;
1 malle Habits de drap superfins;
20 grosses Mallettes cuir, 5 caisses Moustiquaires;
15 caisses Papier à écrire;
120 rames do. impérial, 300 do. à enveloppes;
100 Livres de comptes, journal, caisse, ledger et memorandum;
200 balots Faïence assortie, 80 balots Verrerie assortie, Fer-blanterie et plaqués, 10 caisses Bache communes;
70 pipes 30 quarts et 125 demi-pipes Eau-de-vie Cognac, partie ayant droit au drawback; 500 barillets Eau-de-vie d'Espagne;
25 quarteaux Rum de la Jamaïque,
75 pipes Genièvre de Hollande, et 11 do. imitation;
12 pipes 200 quarteaux et 12 demi-pipes Vin des Canaries, ayant droit au drawback, 15 pipes de Catalogne 10 pipes Vin de Taragone; [illegible] Vin de Malaga;
20 pipes, demi-pipes et quarts de barriques de Mâcon;
[illegible] quarteaux Vin de Ténérife, 70 do. Malaga doux;
[illegible] barils cordiale de Mérise, Parfait-Amour, Anisette, Menthe, Cicoffe et Marasquin;
[illegible] barillets Whiskey d'Irlande, 50 barils cidre;
[illegible] do. jus de Citron de la Jamaïque;
25 caisses Gingembre de Canton, préservés;
70 do. Cordiaux et Vins assortis;
[illegible] barbes Pelles, Poudre à poudrer, Pierres à fusil, etc.
Sujets à droits [illegible]

A VENDRE—Plusieurs pianos et bureaux de [illegible] prix modérés, s'adresser à
4 nov THEOD. NICOLET & CO. rue Royale, No. 109

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un **DOT DE TERRE** situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison sans briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente : Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitaring orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, carafes, porcelaine &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
6 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Register des Testamens.*—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 48, rue du Canal, auprès de l'encoignure de l'*Exchange Place*, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de livres de Droit, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques ; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente : Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS.

Aux mêmes temps et lieux, les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Rév. James F. Hull, parmi lesquels se trouvent une grande quantité d'ouvrages en THÉOLOGIE et en LITTERATURE anglaise, ainsi qu'une série complète de l'*Edeaburgh et London Quarterly Reviews.*

Conditions de la vente : Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 du courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.

Par ordre de la Cour.
7 nov—18 W F C DUPLESSIS, Régister.

CONFITURES ET GELEES DU NORD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il vient de recevoir, en *ligne directe* de New-York, un fort assortiment de Confitures et Gelées du Nord, d'une qualité supérieure et choisie, *confectionnées à ordre* et conservées dans de beaux bocaux en verre de la contenance d'un demi gallon, d'une et de deux livres en poids.

Pour la gouverne du public, l'assortiment consiste en :

Grosses prunes vertes,	conservées,	2 liv.	chaque.
Belles prunes vertes,	do-	2	do.
Do. pêches du Nord,	do.	½ gal.	do.
Do. abricots do.	do.	2	do.
Do. poires supérieures,	do.	2	do.
Cerises conservées dans leur jus,		2	do.
Fraises do. do.		1 et 2	do.
Belle gelée de cerises,		1 et 2	do.
Do. gelée de pommes,		1 et 2	do.
Gelée de groseilles rouges, pour assaisonner le gibier ou le chevreuil,		1 et 2	do.

Les marchands ou les familles pourront acheter par douzaine ou par bocal. S'adresser à
WM. SMITH,
Au magasin de graines, No. 89, rue la Douane.

N. B. Il attend sous peu un assortiment de coings confits et de gelée de coing. 9 nov

CONFITURES DE LA HAVANE ET DE CANTON.

LE soussigné vient de recevoir et a en magasin quelques caisses *Confitures de Canton et de la Havane* : les premières contiennent un assortiment de six grands pots de la Chine, et les dernières une douzaine *verres* chaque.

On en vendra aux familles au verre ou par caisse contenant un assortiment. S'adresser comme de coutume à
WM. SMITH,
8 nov Rue de la Douane, No. 85.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE', professeur de belles lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établie à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarré est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par les succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris, où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert rue *du Bagne*, à M. Edmond Forstall rue *des Ursulines.*

M. Pédarré demeure rue St. Pierre N° 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer ses cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville
30 oct—1m

LE soussigné reçoit par le navire New-Orleans, venant du Hâvre, et offre à vendre les articles suivants :

Meubles de goût.—Armoires à glace, Bureau ou Secretaires, Commodes, Toilettes fort élégantes, Consoles, Tables rondes à dessus de marbre, do. à écarté, do. à ouvrage, do. de nuit, Berceaux d'un joli goût, et très élégantes, Sophas, do. causeuses, Fauteuils, Chaises à Pianos, Cadres & Pupitres à musique, Lavabos, Ecrans pour cheminée, *Chiffoniers, Tabourets, Guéridons peints et unis, Garde-robes*, nécessaires à barbe, Corbeilles à main, do. de mariage, do. découpées, &c.

Ornements divers.—Glaces de toutes dimensions, grande variété de gravures encadré, assortiment considérable de Pendules en tout genre, quelques unes très riches et à musique, toutes des goûts les plus nouveaux, Vases assortis aux pendules. *Jolis ornements* de divers genres pour rideaux; très beaux Lustres et demi lustres en cristal, vases riches en porcelaine et autres.

Bronzes—Lampes à suspension à 4, 6 & 8 becs, do. pour cheminée, do. de côté ; sous Lampe, Lampes d'un genre nouveau.

Plaqué—Candelabres, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Liqueurs, *Porte-Huiliers, Sucriers, Moutardiers*, Coquetiers, Girandoles, &c. Superbes Services en porcelaine; articles de fantaisie, très riches et autres en porcelaine, cristal, bronze, &c. *Plus* : un grand assortiment de Verrerie et porcelaine à vendre par caisse.

Fourrures—Chinchila, Petit-gris, Poas.

Une quantité d'articles de différents genres ; tels que, Garde-manger en fil de fer verni, Balais de crin, Plumeaux, Boîtes à étrennes, Soufflets d'harmonica, Rucchont.

Matelats élastiques. VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.
4 nov—10,3ps

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

LES encouragemens que le soussigné a reçus des habitants de ce pays depuis qu'il est propriétaire de cet établissement l'ayant engagé à augmenter ses relations avec les premiers parfumeurs de France, informe le public qu'indépendamment de la grande quantité d'objets de toutes espèces de parfumeries qu'il a en magasin, il offre à vendre un assortiment complet de marchandises de ce genre et en très bonnes qualités, reçu par le navire New-Orleans. Il invite MM. les marchands de cette ville et les pacotilleurs à venir prendre connaissance de son catalogue qui serait trop long à détailler ; ils sont assurés d'avoir des conditions avantageuses.
8 nov L. EVEN.

100 barriques *VIN DE MARSEILLE*, offert à 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Gen. Hand de Marseille, 8 caisses opium [illegible] (en Egypte) de qualité supérieure.
Fr. PERRET & GAILLY,
[illegible] oct rue Toulouse, No 58

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 23 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Lepage, une mulâtresse nommée Rosanna, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 14 Novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les biens fonds esclave et actions ci-après décrits, savoir :

BIENS-FONDS.

1° Un lot de terre, désigné sous le No. 7 dans le Pilet No. 12, (borné par les rues du Canal, des Marais, Trémé et Jackson,) et mesurant 60 pieds de face à la dite rue des Marais, sur 120 pieds de profondeur entre des lignes parallèles; conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte au rapport de Félix de Armas, en date du 17 Février 1827 ; ensemble tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison principale en bois, bâtisses dans la Cour, Ecuries, &c. le tout actuellement occupé par M. George.

2° Un lot de terre, désigné sous le No. 6 de Pilet No. 14, *sur le sus-dit plan*, ayant (mesure Française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 5, et de l'autre par le lot No. 6.

3° Un lot de terre No. 4, de Pilet No. 1, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson mesurant 30 pieds de face à la rue *Félicité*, sur *109* pieds de profondeur sur la ligne qui le separe du lot No. 1, et 108 pieds 4 pouces 7 lignes, sur la ligne qui le separe du lot No 3, ayant 30 pieds dans la profondeur (mesure américaine) ensemble, les améliorations qui s'y trouvent.

4° Un autre lot de terre No 5, dans les mêmes ilet faubourg et paroisse, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité, sur 108 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et 107 pieds 9 pouces 6 lignes *de profondeur* sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et ayant 30 pieds dans la profondeur, où il est borné par le Lot No 6 (mesure américaine) ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

5° Un autre lot de terre No. 69 de l'ilet, No. 7, situé dans les mêmes faubourg et Paroisse, mesure 30 pieds de face à *Hercule Quay*, sur 120 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles [mesure américaine] borné d'un côté par le lot No. 68, et de l'autre par le lot No. 70, et dans la profondeur par le lot No 75, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVE—Une négresse nommée Ann, âgée d'environ 26 ans.

ACTIONS—10 actions de la Banque des Artisans et Commerçans, *sur lesquelles $10 par action ont été payées.*

Conditions de la vente : Les 2 premiers lots de terre dans les rues des Marais et Jackson payables $100 le 5 décembre prochain, et la balance à 1 et 2 ans; les 3 derniers lots de terre dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, $160 sur chaque le 20 février 1834, et le reste à 1 et 2 ans; l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; et les actions payables comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Ces terrains situés au faubourg Religieuses sont vendus conformement au plan dressé par l'arpenteur général de cet état, en date du 1er. et du 7 février 1832, et déposé en l'étude de W Y Lewis, Esq. not. pub. 11 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 22 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Caldwell, une négresse nommée Sophia, âgée d'environ 23 ans, et son enfant John, âgé d'environ 12 mois.

Conditions : Comptant. Par ordre de la cour,
18 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testamens*—Mercred, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Thérèse Roussel épouse de David Pentz, un lot de terre situé à l'encoignure des rues Dauphine et Orléans, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Dauphine et 60 pieds à la dite rue d'Orléans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L H Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 3 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Lambert, la propriété ci-après décrite, savoir : Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Casanalvo, entre les rues Marigny et Mandeville, désigné par le No. 131 au plan dudit faubourg, et mesurant (au pied français) cinquante pieds moins quelques pouces de face à ladite rue Casanalvo, sur cent vingt pieds moins quelques pouces de profondeur, ensemble les bâtisses y construites.

Conditions de la vente : un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 2 decembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Frederick Enders, une négresse nommée MILLY, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente : 6 et 9 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de H Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la *succession de feue Dame Veuve Elizabeth* Clark, les esclaves suivants, savoir :

JUDY, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et domestique de maison, depuis 16 ou 20 ans dans la famille.

AIMY, grifonne âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, acclimatée.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F CDUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés chez Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, savoir : la négresse esclave nommée Dinah, âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves suivants; savoir: 1° SAM, nègre américain, âgé d'environ 35 ans, bon marchand de lait—2° CELESTE, griffonne créole, âgée d'environ 35 ans, domestique de maison ; et 3° AGATHE, négresse *congo*, âgé d'environ 50 ans, repasseuse et cuisinière, maladive.

Conditions de la vente : six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la maison dans laquelle feu Allen Murphy tenait un café, situé à l'encoignure des rues Gravier et du Camp, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession du dit défunt, le *fonds du dit café. Conditions* de la vente : Comptant.

Et le même jour, il sera aussi exposé en vente à la Bourse, pour compte de la susdite succession, le terme du bail de la susdite maison, située à l'encoignure des rues Gravier et du Camp, comme susdit ; lequel bail a 4 ans à courir à partir du 1er. de décembre prochain.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour,
6 nov W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.
Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m.

A VENDRE—100 boucauts de sucre sur deux habitations, 50 boucauts sur chaque : s'adresser à
P. DUBERTRAND,
21 oct rue St. Louis, No. 78

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Fields Kennedy, l'esclave suivant, savoir : Un griffe nommé Robert, âgé d'environ 34 ans.

Conditions de la vente :—12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Toulouse, entre les rues des Remparts et du Bassin, au ci-devant domicile de feu William Rattray, les effets mobiliers, appartenant à sa succession.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
5 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Barker, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain, désigné sous le No. 85, de l'ilet No. 7, mesurant 60 pieds de face à la rue du Bassin, et traversant l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a également 60 pieds de face.

Plus: La moitié d'un autre terrain dans le même ilet, *désigné sous le No. 86* ; lequel demi-terrain attenant au terrain ci-dessus décrit, mesure 30 pieds de face à la rue du Bassin et traverse l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a pareillement 30 pieds de face ; ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : L'acquéreur devra s'obliger à payer quatre billets souscrits par le défunt à l'ordre de, et endossés par John M. Bach, tous datés le 1er. mars 1833, et jusqu'à ce jour, comme suit : deux des dits billets à un an de leur date, savoir : Un billet de $3150 et l'autre de $1575 ; et les deux autres billets d'égale valeur payables à 2 ans de leur date : pour sureté du paiement desquels quatre billets la propriété ci-dessus décrite est spécialement hypothéquée ; et le *reste du prix* de l'adjudication payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. L'acte de vente sera passé chez B. W. Miller, aux frais de l'acquéreur. 24 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain, situé au faubourg Annonciation, formant la moitié supérieure du terrain désigné par le No. 8, dans l'ilet 93, conformément au plan du dit faubourg, dressé par Lafon et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire ; le dit lot ou demi-terrain avant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur, attenant d'un côté à une propriété qui appartenait au défunt, et dans la partie inférieure au reste du dit No. 6, ensemble la maison qui est commencée sur le dit demi-terrain et que le dit défunt y faisait bâtir.

Conditions de la vente : 8500 *payables comptant*, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et de la Commune, faubourg Ste. Marie, pour compte de la société qui existait entre feu Samuel Mason et Henry Millard, le fonds d'une Pharmacie.—Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre de la cour,
5 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de Françoise Antoinette Notta, de Pierre Simon Chazal, et du mineur Louis, fils de Marie Bermudez, tous g. de c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, désigné par le No. 50, et mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble la maison et autres bâtisses qui s'y trouvent ; laquelle propriété appartient conjointement aux personnes ci-dessus nommées. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 29 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le rév. Caliste Leris, les esclaves suivans, savoir : une négresse nommée Henriette et un nègre nommé Sanen, *bon cigarrier.*

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Céspire St. Amant, décédée épouse de Gaten Mortimer, un esclave nommé John, jeune nègre d'environ 13 ans